



L'essentiel

B Le Citepa, en complément de la publication des estimations de gaz à effet de serre (GES) des neuf premiers mois 2025, met à jour son estimation des émissions de GES pour le reste de l'année sur le même périmètre, à savoir l'ensemble de la France et des secteurs d'activité.

R Avec l'intensification des objectifs définis dans le projet de SNBC 3 (Stratégie Nationale Bas Carbone version 3) publié en décembre 2025, et afin de permettre d'anticiper "l'atterrissement annuel" des émissions de GES et la vérification de l'adéquation de la tendance des émissions avec la bonne cible, le Citepa utilise son nouvel outil permettant de disposer d'une estimation prévisionnelle des émissions de GES de l'année en cours : le baromètre prévisionnel. La toute première publication du baromètre prévisionnel a eu lieu le 4 juillet 2025. Chaque trimestre, la prévision est mise à jour en intégrant les indicateurs statistiques les plus récents à disposition.

R Sur l'ensemble de l'année 2025, le baromètre prévisionnel anticipe ainsi une diminution des émissions de GES sur le territoire national¹ à hauteur de -1,6% (soit - 5,8 Mt CO₂e) par rapport à 2024. Cette baisse reste toutefois très en deçà du rythme nécessaire pour atteindre les objectifs 2030. L'effort induit s'élève à une baisse de 4,6% par an dans le projet de SNBC 3 publié en décembre 2025.

R Cette évolution est différente selon les secteurs :

	émissions GES Mt CO ₂ e Métropole et Outre-Mer inclue dans l'UE		Evol %	Evol Mt CO ₂ e
	2024	2025		
Industrie de l'énergie	33,2	33,1	-0,2%	0,1
Industrie manufacturière et construction	62,4	60,3	-3,4%	2,2
Usage des bâtiments et activités résidentielles/tertiaires	57,1	56,5	-1,0%	0,6
Agriculture/sylviculture	76,0	74,6	-1,8%	1,4
Transports	124,9	123,2	-1,4%	1,7
TOTAL national hors UTCATF	369,2	363,4	-1,6%	-5,8

N Cette faible diminution des émissions de GES indiquerait un ralentissement de la dynamique observée ces dernières années. En effet, après de fortes baisses observées au plan national en 2022 et 2023 (-3,9% et -6,8%), le dernier rapport Secten, publié le 16 juin 2025, estimait déjà un recul plus modéré de -1,8 % entre 2023 et 2024.

L À noter, comme pour le baromètre des émissions mensuelles publié chaque trimestre, les émissions estimées dans le cadre du baromètre prévisionnel sont les émissions territoriales (émises sur le territoire français) et ce au format Secten, ce qui est difficilement comparable avec le

¹ Le périmètre géographique est en cohérence avec le rapport CCNUCC à savoir la Métropole et les Outre-mer inclus dans l'UE. Aucune estimation n'est réalisée par le baromètre prévisionnel sur le périmètre Outre-Mer, de ce fait les émissions de ces dernières sont reportées entre 2024 et 2025.



format AEA dont la sectorisation comme le périmètre sont différents (format utilisé par l’Insee pour réaliser son estimation dans sa note de conjoncture de juin 2025).

Prévisions des émissions de GES pour l'année 2025

Baisse de -1,6% des émissions de GES estimée pour la fin 2025

Pour cette dernière édition 2025 du baromètre prévisionnel, le Citepa met à jour son estimation des émissions de GES pour le quatrième trimestre 2025. En complément des estimations du baromètre pour les trois premiers trimestres, l'estimation prévisionnelle permet de disposer d'un aperçu des émissions pour l'ensemble de l'année 2025.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats. Les trois premiers trimestres correspondent aux résultats du baromètre historique, le quatrième trimestre est l'estimation mise à jour du baromètre prévisionnel.

		Baromètre (*)	Baromètre (*)	Baromètre (*)	Prévision (**)	
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Annuel
2024	Industrie de l'énergie	10,7	6,6	6,5	9,5	33,2
2025		10,8	6,4	6,6	9,3	33,1
Evol. %		1,8%	-1,9%	1,6%	-2,3%	-0,2%
2024	Industrie manufacturière et construction	17,6	14,5	13,7	16,6	62,4
2025		17,7	13,1	13,0	16,5	60,3
Evol. %		0,4%	-9,7%	-5,1%	-0,7%	-3,4%
2024	Traitement centralisé des déchets	3,9	3,9	3,9	3,9	15,7
2025		3,9	3,9	3,9	3,9	15,7
Evol. %		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2024	Usage des bâtiments et activités résidentiels/tertiaires	20,2	10,6	9,3	16,9	57,1
2025		21,3	9,9	8,2	17,0	56,5
Evol. %		5,4%	-6,0%	-11,7%	0,5%	-1,0%
2024	Agriculture/sylviculture	22,2	19,5	17,8	16,5	76,0
2025		22,1	19,4	17,1	15,9	74,6
Evol. %		-0,1%	-0,5%	-3,6%	-3,7%	-1,8%
2024	Transports	29,7	31,5	32,6	31,1	124,9
2025		29,1	31,5	31,8	30,8	123,2
Evol. %		-2,1%	0,0%	-2,4%	-1,0%	-1,4%
2024	TOTAL national hors UTCATF	104,3	86,6	83,8	94,5	369,2
2025		105,0	84,3	80,7	93,4	363,4
Evol. %		0,7%	-2,6%	-3,7%	-1,3%	-1,6%

(*) Baromètre trimestriel publié le 13 janvier 2025

(**) Prévisions pour le trimestre à partir des prévisions des indicateurs statistiques disponibles mi-décembre 2025 et des données du baromètre

Tableau 1 – Estimation des émissions de GES en Mt CO₂e par secteur pour l'année 2025

Par rapport à l'estimation 2024 de l'inventaire Secten qui s'élève à 369 Mt CO₂e (hors puits de carbone), le baromètre prévisionnel prévoit une baisse des émissions de seulement 5,8 Mt CO₂e, pour atterrir à

363 Mt CO₂e sur l'ensemble de l'année 2025. Soit une diminution d'environ 1,6% des émissions entre 2024 et 2025. Cette évolution serait principalement portée par une baisse des émissions pour le secteur de l'industrie



manufacturière et de construction (-2,2 Mt CO₂e ; -3,4%), **des transports** (-1,7 Mt CO₂e ; -1,4%) et de **l'agriculture** (-1,4 Mt CO₂e ; -1,8%). Le secteur des bâtiments verrait également ses émissions légèrement à la baisse (-0,6 Mt CO₂e ; -1%). Enfin, les émissions du secteur de l'énergie devraient rester stables entre 2024 et 2025.

Vers la fin des baisses record pour la production d'énergie

Les baisses importantes des émissions du secteur de la production d'énergie observées ces deux dernières années (-16% entre 2022 et 2023 et -10% entre 2023 et 2024) devraient marquer un net ralentissement en 2025. Pour cette année, les émissions du secteur s'établiraient à 33,1 Mt CO₂e, soit une diminution de seulement 0,1 Mt CO₂e (-0,2%) par rapport à 2024.

La baisse marquée des émissions du secteur entre 2022 et 2024 est principalement attribuable à la décarbonation de la production d'électricité, rendue possible par un mix énergétique plus vertueux. Le recours au nucléaire a pu légèrement augmenter cette année, se maintenant à un niveau historiquement haut et permettant un moindre recours aux énergies fossiles. Avec la stabilisation de la contribution des énergies renouvelables, le recours aux énergies fossiles (autour de 3% du mix) diminuerait très légèrement sans permettre le gain observé dans le passé. Une réduction des émissions de GES de 4,5% est ainsi estimée cette pour année pour la production d'électricité comparé à l'année précédente (alors qu'on observait une baisse de 25% entre 2023 et 2024).

Toutefois, cette légère baisse des émissions relatives à la production d'électricité est limitée par l'augmentation estimée pour le sous-secteur du raffinage, liée à la reprise d'activité en 2025 (l'indice de production industrielle du raffinage a augmenté de 4% lors des dix premiers mois de la branche par rapport à 2024 et +15% par rapport à 2022²). Les émissions de GES relatives au raffinage de produits pétroliers seraient donc en légère hausse de 0,3 Mt CO₂e (+4,8%) pour cette fin d'année 2025.

Bien que des baisses record aient été observées ces dernières années et que la décarbonation soit déjà

avancée pour le secteur (notamment pour la production d'électricité), le projet de SNBC³ publié en décembre 2025 fixe des objectifs encore plus ambitieux pour ce secteur. Elle prévoit une réduction des émissions à 26 Mt CO₂e d'ici 2030, soit une baisse de près de 30 % par rapport à 2023 (et de -67 % par rapport à 1990). Cela implique un rythme de réduction annuel moyen de 4% entre 2025 et 2030.

Poursuite de la réduction des émissions dans l'Industrie

La baisse estimée entre 2023 et 2024 (-0,9 Mt CO₂e ; -1,4%) avait marqué un tournant par rapport au niveau de réduction observé les deux années précédentes pour le secteur de l'industrie. Pour 2025, la mise à jour des prévisions réévalue à la baisse les émissions du secteur, avec notamment une diminution estimée à hauteur de -2,2 Mt CO₂e, soit -3,4 % par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de diminution continue de l'activité dans le secteur industriel et notamment pour les sous-secteurs les plus émetteurs de GES (chimie, production de ciment, métallurgie) ainsi que la poursuite potentielle de la décarbonation du secteur. Une baisse de la consommation de combustibles fossiles dans l'industrie a été observée pour les neuf premiers mois 2025 par rapport à 2024, mais il est encore trop tôt pour estimer la part relative liée à la baisse de l'activité ou à l'évolution du mix énergétique du secteur.

Une réduction des émissions en deçà des attentes pour le résidentiel/tertiaire

Après une diminution de seulement 0,4 Mt CO₂e (-1%) estimée entre 2023 et 2024, les émissions s'élèveraient à 56,5 Mt CO₂e fin 2025, soit une baisse de 0,6 Mt CO₂e (-1%) par rapport à 2024.

Cette réduction est insuffisante au regard des ambitions fixées dans le projet de SNBC 3 publié en décembre 2025, qui propose un objectif de réduction de 60% des émissions par rapport à 1990 (-35% par rapport à 2023). Avec une cible sectorielle à 37 Mt CO₂e à horizon 2030, une baisse moyenne de 7% par an entre 2025 et 2030 serait donc nécessaire pour respecter cet objectif.

L'estimation des émissions du dernier trimestre montre une quasi-stabilité des émissions entre 2024 et 2025. A noter, la méthodologie du baromètre prévisionnel, fondée sur la prévision de consommation des ménages

² Cf. série des Indices de production industrielle Insee à fin décembre 2025 - [Insee](#)

³ Le projet de SNBC 3 a été publié par le MTE pour une ultime consultation le 12 décembre 2025, voir notre [article](#) pour plus d'informations.



en énergie, ne permet pas de refléter intégralement la baisse des émissions liée à la diminution de la consommation de fioul domestique (évolution observée sur les neuf premiers mois de l'année et prise en compte par le baromètre dans son estimation).

La hausse estimée pour le premier trimestre montrait encore la grande dépendance des émissions du résidentiel/tertiaire aux conditions météorologiques⁴, de nombreux efforts seront donc nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour ce secteur.

Agriculture : la décapitalisation du cheptel bovin se poursuit

En 2025 par rapport à 2024, le cheptel bovin poursuit sa décapitalisation que ce soit le cheptel de vaches allaitantes (-3,1%), ou le cheptel de vaches laitières (-3,3%) selon les données de la BDNI. Le cheptel d'animaux bovins improductifs est également en repli de 1,6 % entre 2024 et 2025. Le principal facteur de baisse du cheptel bovin reste la décapitalisation, dont les déterminants sont multiples (pyramide des âges des éleveurs, revenus, etc.). Depuis la fin 2023, le contexte sanitaire contribue à accentuer la baisse des effectifs bovins avec la propagation de plusieurs maladies sur le territoire comme la MHE, la FCO-3 et la FCO-8 qui peuvent conduire à une surmortalité mais aussi à une diminution des naissances. Les dépeuplements associés à la DNC (115 foyers recensés en date du 28 décembre et plus de 3000 animaux euthanasiés) ne contribuent pas de façon significative à la tendance 2024-2025 sur les effectifs bovins.

Pour les autres animaux, les effectifs sont estimés par le Citepa à partir des données du bulletin mensuel de conjoncture publié par le Service de la statistique et de la prospective (SSP).

Sur la base des fabrications d'aliments, le Citepa estime une légère hausse du cheptel de porc à l'engrais en 2025 par rapport à 2024 (+0,4%), et une légère baisse du cheptel de truies (-0,3%).

Sur la base des mises en place à un jour, le cheptel de poulet est estimé en hausse entre 2024 et 2025 (+3,8%), de même que le cheptel poulettes (+4,1%) et de dindes

(+4,0%) tandis que le cheptel de pondeuses demeure stable (+0,2%). Le cheptel de canard est, quant à lui, en recul sur la même période (-9,8%) de même que le cheptel de pintades (-3,2%).

À partir des données du bulletin mensuel du SSP et des données de commerce extérieur d'engrais, le Citepa estime les livraisons d'engrais minéraux pour la campagne 2024-2025 en légère baisse (-0,9%) par rapport à la campagne précédente. À contrario, les apports d'engrais minéraux azotés, estimés à partir de la moyenne des livraisons d'engrais des deux dernières campagnes, s'inscrivent en hausse en 2025 par rapport à 2024 (+2,7%). En 2025, la part d'urée dans le total des apports d'engrais minéraux azotés reste à un niveau supérieur à 2022 mais retrouve les niveaux de 2023 avec une reprise des ammonitrates. L'IPAMPA engrais simples azotés publié par l'Insee s'est inscrit en hausse sur les 11 premiers mois 2025 par rapport à 2024 (+11,7%). La taxation de certains engrais russes et biélorusses et la prévision de la mise en application du MACF (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) au 1^{er} janvier 2026 ont été les deux principaux facteurs explicatifs de cette pression à la hausse sur les prix.

En 2025, les émissions de CH₄ du sous-secteur de l'élevage s'inscriront en baisse en 2025 par rapport à 2024 (-2,7%), suivant la réduction des effectifs bovins. Les émissions du N₂O de l'élevage suivront une tendance similaire (-2,4%). Les émissions de N₂O du sous-secteur des cultures suivront une légère hausse en 2025 par rapport à 2024 (+0,7%) en lien avec une hausse des apports d'engrais minéraux, en partie compensée par une baisse des apports organiques issus des élevages (pâture et épandage).

Pour l'ensemble des gaz à effet de serre, le Citepa prévoit une légère baisse des émissions agricoles entre 2024 et 2025 (-1,8%).

Transport : une baisse insuffisante des émissions

Premier secteur émetteur de GES en France, le transport représente un tiers des émissions nationales. Des objectifs ambitieux ont été affichés dans le projet de SNBC 3 publié en décembre 2025 : -26% des émissions

⁴ cf. fichier 2025-T3-Citepa_Barometre-mensuel_GES_UE-CVC-nCVC-d.xlsx en complément du communiqué – Alors qu'une hausse de 5,4% des émissions du secteur est estimée à climat réel pour le premier trimestre 2025 par rapport à

2024, l'évolution serait à la baisse de presque 2% à climat corrigé. Cet écart reflète la forte dépendance du secteur aux conditions météorologiques, ce qui constitue un frein à l'atteinte des objectifs du secteur.



d'ici 2030 et quasi-neutralité d'ici 2050. D'importants changements sont donc attendus pour répondre à ces ambitions.

Alors que pour atteindre la cible fixée pour 2030 (92 Mt CO₂e), une réduction moyenne de 5% par an serait nécessaire⁵, les émissions du secteur pour 2025 sont estimées à 123 Mt CO₂e, soit une baisse de seulement 1,4% (-1,7 Mt CO₂e) par rapport à 2024.

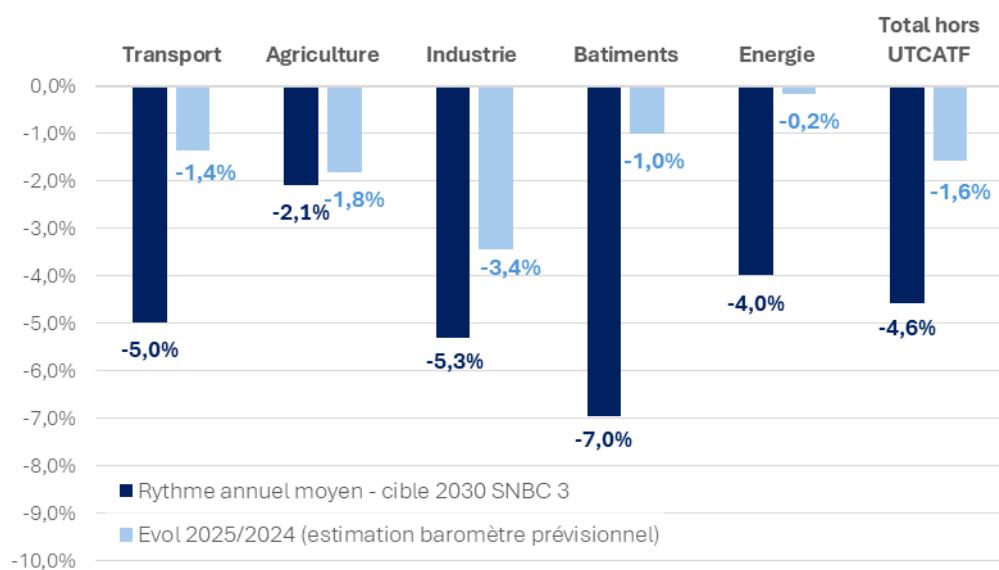
Estimées à partir de la vente de carburants pour les trois premiers trimestres et de la consommation des ménages en produits pétroliers et du PIB pour le dernier trimestre, les émissions pour le transport routier seraient en baisse de 1,6 Mt CO₂e (-1,3%) entre 2024 et 2025.

Par rapport à l'édition de septembre 2025, les prévisions sont réévaluées à la baisse avec notamment pour ce dernier trimestre la prise en compte de la prévision actualisée de la consommation des ménages en produits pétroliers. De plus, cette prévision annuelle intègre l'estimation du baromètre pour le troisième trimestre qui affiche une baisse de 2,4% des émissions pour le secteur par rapport au même trimestre 2024.

Cette estimation du transport routier est plus favorable que la prévision faite par le baromètre prévisionnel en septembre dernier, qui s'élevait à -1,3%. Les émissions associées au transport maritime et aérien ne sont pas estimées pour cette publication. Les émissions du dernier trimestre 2025 sont donc supposées équivalentes à celles de 2024, dans l'attente d'un modèle adéquat.

Conclusion

Au global, avec une baisse estimée à -1,6% sur l'ensemble de l'année 2025, l'évolution entre 2024 et 2025 des émissions de GES est en deçà des niveaux attendus pour répondre aux objectifs du projet de SNBC 3 publié en décembre 2025. Ces résultats divergent selon les secteurs, avec un retard plus important en termes de trajectoire pour les secteurs des transports et des bâtiments. Le baromètre prévisionnel propose ici une première estimation de cet atterrissage annuel, il faudra attendre les résultats consolidés de l'inventaire national disponibles en juin 2027 afin de confirmer cette tendance.



Comparaison des évolutions annuelles (2025/2024) estimées par le baromètre prévisionnel et le rythme moyen annualisé par rapport à 2024 pour répondre à la cible 2030 du projet de SNBC 3 publié en décembre 2025 /

⁵ Il s'agit ici d'une réduction moyenne obtenue linéairement entre 2025 et 2030, aucune trajectoire par secteur (pente) n'est fixée par

la SNBC entre 2024 et 2030 au-delà des budgets sur une période de 5 ans.



Pour en savoir plus

Présentation du baromètre prévisionnel

Avec l'intensification des objectifs définis par le projet de SNBC 3 publié en décembre 2025, le Citepa a mis au point un baromètre prévisionnel. La méthode de calcul est équivalente à celle du baromètre classique mais met au point des indicateurs prévisionnels et s'appuie sur les prévisions de données économiques pour les trimestres à venir fournies par l'Insee. Tout comme pour le baromètre mensuel, l'estimation porte sur les données d'activités fines par sous-secteur utilisées dans les inventaires. Alors que le baromètre mensuel s'appuie sur des statistiques publiques (par exemple la production mensuelle de ciment), le baromètre prévisionnel utilise des prévisions d'indicateurs macro-économiques estimées par l'Insee.

Pour la première fois le 4 juillet 2025, le Citepa a publié un baromètre fournit des estimations prévisionnelles des émissions de gaz à effet de serre de l'année en cours.

Le baromètre prévisionnel présente une estimation des émissions des trimestres N de l'année N en cours non-encore estimés par le baromètre des émissions mensuelles. Ces prévisions pourront être affinées chaque trimestre après la publication du baromètre trimestriel. Le niveau d'incertitude se réduira ainsi dans le temps.

Ce faisant, le Citepa met à disposition du ministère de la Transition écologique un outil d'aide à la décision et approfondit encore sa démarche de transparence vis-à-vis du grand public. Ce baromètre prévisionnel permet de disposer de prévisions 2025 directement comparables avec les objectifs climatiques de la France, et de vérifier si la trajectoire de réduction d'émissions est compatible avec les objectifs fixés dans le cadre de la SNBC.

Retrouvez la présentation des différents formats de publication du Citepa :

[Les différents formats de publication du Citepa](#)